



HAL
open science

L'ouverture du corps forestier sur l'extérieur avant 1965 : Jean Forestier et Pierre Randet. Deuxième partie

Jean-Claude Guérin

► To cite this version:

Jean-Claude Guérin. L'ouverture du corps forestier sur l'extérieur avant 1965 : Jean Forestier et Pierre Randet. Deuxième partie. 2021. hal-03447449

HAL Id: hal-03447449

<https://hal.science/hal-03447449v1>

Preprint submitted on 24 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'OUVERTURE DU CORPS FORESTIER SUR L'EXTÉRIEUR AVANT 1965 : JEAN FORESTIER ET PIERRE RANDET DEUXIÈME PARTIE

JEAN-CLAUDE GUÉRIN

PIERRE RANDET (1906-1999), UN GRAND DESSEIN ET UN DESTIN : L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE⁽¹⁾

La carrière forestière

Pierre Randet est né à Tunis le 29 octobre 1906 : élevé au Maroc jusqu'en 1919, il rejoint ensuite Grenoble, puis en 1924 le lycée Louis-le-Grand pour la classe de mathématiques spéciales ; également admis à l'École navale et l'École des Mines de Paris, il choisit l'École polytechnique en 1926, puis fait son service militaire comme sous-lieutenant du génie à Grenoble.

Il entre en 1929 à l'École forestière de Nancy, dont il sort en 1931⁽²⁾ pour être nommé garde général à Saint-Marcellin (Isère).

Chargé peu après en même temps du cantonnement de Bourgoin, il est appelé le 1^{er} décembre 1933 à la direction générale des Eaux et Forêts comme rédacteur au premier bureau et affecté à la chasse, puis en janvier 1935 au service économique des bois comme chef de section, et promu inspecteur adjoint le 1^{er} avril 1936 : on lui confie alors les travaux forestiers de lutte contre le chômage en région parisienne, à ce titre il y dirige la restauration des jardins Kahn à Boulogne et la construction du laboratoire d'essai des bois dans le bois de Vincennes. Il y prépare aussi la mobilisation des exploitations et des industries forestières, avant d'être mobilisé au service des bois de guerre de septembre 1939 à juillet 1940.

On le trouve ensuite chargé de mission au commissariat à la lutte contre le chômage rattaché au ministère de la Promotion industrielle et du Travail : il y organise des chantiers d'exploitation forestière, avant d'être en janvier 1941 détaché pour 5 ans en qualité de chef de service, puis promu inspecteur en juin⁽³⁾.

En février 1941, une loi rattache ce commissariat — devenu service des chantiers — à la délé-gation générale à l'équipement national (DGEN) : Randet y est affecté le 1^{er} octobre 1941 aux services généraux avec le grade de sous-directeur. Il y devient alors l'adjoint du commissaire aux

(1) Clin d'œil au titre de son ouvrage principal, publié en 1994, *L'Aménagement du territoire : Genèse et Étapes d'un grand dessein*, Paris, la Documentation française.

(2) Cent troisième promotion de l'École nationale des Eaux et Forêts (Nancy).

(3) Jean Chasseraud, son bizuth (104^e promotion), déjà alors détaché aux espaces verts de Paris — il y restera jusqu'à sa retraite en 1974, m'y précédant dans le poste de chef du service technique des parcs et jardins que je n'occuperai qu'en juin 1979 — y travailla alors sous l'autorité de Randet, transformant partiellement parcs et bois du département de la Seine, en champs de cultures vivrières.

carburants de remplacement, Rodary⁽⁴⁾, et en même temps le chef du service des affaires forestières (forêts, reboisement, chasse et pêche) : il y prépare un plan quinquennal d'équipement forestier, déjà une première version de la future loi sur les parcs nationaux, et travaille également — comme secrétaire du comité central de reboisement — sur le dossier de création du Fonds forestier national (FFN)⁽⁵⁾. Il a aussi l'occasion dans ses nouvelles fonctions de prendre contact avec la direction de l'urbanisme de la DGEN et d'y faire la connaissance de l'équipe de Raoul Dautry⁽⁶⁾, Henri Prost⁽⁷⁾, André Prothin⁽⁸⁾, Henri Giraud et Pierre Gibel⁽⁹⁾, le géographe J.-Fr. Gravier, l'architecte Leveau⁽¹⁰⁾ disciple de Forestier. Le 1^{er} mai 1943, il est réintégré dans son corps d'origine, et affecté à nouveau au service économique des bois de la DGEF.

À la Libération, il est nommé conservateur des Eaux et Forêts⁽¹¹⁾ le 30 mars 1945, à moins de 39 ans donc. Mais appelé par Raoul Dautry au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), il y est détaché à sa date de nomination comme conservateur, pour une durée de cinq ans.

Dautry avait gardé le souvenir de Jean Forestier, « ami de Giraudoux et grand jardinier », premier et unique président en 1928 de la Ligue urbaine, dont il était lui aussi membre fondateur ; il avait relancé sous l'Occupation, toujours avec Giraudoux, l'idée d'une nouvelle ligue ; elle aboutit enfin en août 1943⁽¹²⁾. Connue sous le nom de Ligue urbaine et rurale (LUR), elle n'est donc plus tournée seulement vers la ville et Paris, mais étend son domaine à tout le territoire français, encore très rural.

(4) Conservateur des Eaux et Forêts (98^e promotion).

(5) Le FFN ne verra volontairement le jour qu'après la Libération (loi du 30 septembre 1946) pour éviter qu'il ne soit politiquement remis en cause. Il sera supprimé le 31 décembre 1999, en raison (parmi d'autres plus françaises) de sa dérogation à la réglementation européenne.

(6) Raoul Dautry, ingénieur (X 1900) et homme politique (1880-1951) : vite ingénieur en chef à la Compagnie des chemins de fer du Nord, il compte — avec l'écrivain Jean Giraudoux, Henri Prost, architecte de Lyautey au Maroc, alors président de la société française des urbanistes, et Jean Forestier, dont Prost est aussi l'ami depuis le Musée social — parmi les membres fondateurs de la Ligue urbaine (LU), et de son premier bureau présidé par Jean Forestier (vice-présidents Jean Giraudoux et Henri Prost). Cette ligue créée en mars 1928 ne surviva pas au décès de Forestier en octobre 1930 (cf. la première partie). Dautry, directeur général des chemins de fer de l'État de 1928 à 1937, puis membre du conseil d'administration de la SNCF, devient de septembre 1939 à juin 1940 ministre de l'Armement. En août 1943 il fonde avec Jean Giraudoux la Ligue urbaine et rurale (LUR) qui s'intéresse donc aussi au territoire rural. Nommé ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) à la Libération (1944-1946), il y appelle peu après Pierre Randet, recommandé par son entourage.

(7) Henri Prost, architecte (grand prix de Rome 1902), grande figure de l'urbanisme naissant (1874-1959) : membre du Musée social et de sa section d'hygiène urbaine et rurale, il y fait la connaissance de Forestier, avec lequel il fonde la société française des architectes urbanistes en 1911. Forestier réclame à Lyautey sa présence lors de sa mission au Maroc en 1912 : Prost va y rester jusque dans les années 1920, il y réalise les villes nouvelles souhaitées par Lyautey, dont Forestier a suggéré les plans. Il retrouve ensuite Forestier et fait la connaissance de Dautry au bureau de la LU en 1928 : il réalise encore un plan d'aménagement de la région parisienne (1935), car Dautry — nommé expert de la loi Loucheur (1928) prise pour tenter de régler le problème du logement (elle ne résoudra rien) — en profite pour prôner des projets plus globaux au sein du comité supérieur d'aménagement et d'organisation de la région parisienne (CSAORP) créé par Poincaré dès 1928, et y fait confier à Prost en 1932 un plan d'aménagement régional (avec Jean Royer) qui portera son nom : Dautry obtiendra de Laval en 1935 sa mise en place autoritaire par décrets-lois, le premier permettant l'engagement rapide des travaux prévus au titre de la défense nationale. Prost, membre de l'Académie des beaux-arts (1933), est directeur de l'École spéciale d'architecture de 1929 à sa mort et professeur à l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris.

(8) André Prothin, ingénieur en chef des services techniques de la préfecture de la Seine, a aussi travaillé auprès de Dautry : il devient, après avril 1941, le directeur de l'urbanisme et de la construction immobilière (DUCI) au sein de la DGEN puis de la DGUHC (urbanisme, habitation et construction) au ministère de l'Économie nationale (MEN). À la Libération, il reste le responsable de l'urbanisme au MRU, puis prend la première direction de l'aménagement du territoire, jusqu'à ce que Sudreau y appelle Randet, après son arrivée au MRU en 1958.

(9) Ces deux derniers sont comme Prothin ingénieurs des services techniques de la préfecture de la Seine.

(10) Cf. la note 46, p. 99.

(11) L'équivalent alors d'ingénieur en chef dans les autres corps d'ingénieurs de l'État : les officiers des Eaux et Forêts de l'ancien régime étaient à la Révolution devenus « agents des Forêts » en perdant leurs attributions sur la pêche fluviale. Enfin formés à l'École de Nancy à partir de 1825, avec un recrutement à l'École polytechnique un peu plus tard, puis peu après à l'Institut national agronomique de Paris, ils étaient devenus en 1898 « agents des Eaux et Forêts » en retrouvant leurs anciennes attributions de pêche — en fait limitées aux cours d'eau non flottables ni navigables — puis étaient redevenus officiers des Eaux et Forêts en 1921, diplômés ingénieurs en 1928, « officiers brevetés » (ingénieurs) en 1932, car des « officiers de gestion » étaient alors formés par ailleurs à l'École des Barres. Le statut de 1950 les transforme enfin en ingénieurs des Eaux et Forêts (cf. les notes 14, p. 91 et 58, p. 101) et les officiers de gestion deviennent ingénieurs des travaux forestiers.

(12) Trop peu de temps avant la mort de Giraudoux pour que ce dernier puisse participer à sa mise en place.

En souvenir de Forestier, sachant que Randet a reçu la même formation d'ingénieur que lui (X et Nancy), et que son entourage qui travaille avec lui depuis fin 1941 lui en a dit le plus grand bien, Dautry lui offre d'abord un service des jardins : Randet — qui avait pourtant gardé un excellent souvenir de son travail de réfection des célèbres jardins de Monsieur Kahn avant la guerre et était ensuite resté proche de ce dernier jusqu'à son décès fin 1940 — refuse le poste, et demande à s'occuper d'urbanisme, à quoi il a pris goût à la DGEN⁽¹³⁾. Dautry le nomme alors à la tête d'un service de l'aménagement du territoire, sous l'autorité de Prothin, directeur de l'urbanisme. Il s'agit là d'un tournant dans sa carrière, la fin en fait de sa période forestière, bien qu'il y reste détaché de son corps d'origine jusqu'en 1958⁽¹⁴⁾.



Photo 1 La 103^e promotion de l'ENEF. Pierre Randet figure au 1^{er} rang, 4^e à partir de la droite.

Archives du centre de documentation de Nancy d'AgroParisTech

(13) Il s'en explique à la page 16 de son dernier ouvrage, *l'Aménagement du territoire : Genèse et Étapes d'un grand dessein* (la Documentation française, 1994), dont j'aurai l'occasion de reparler. Modeste, ainsi que je l'ai aussi connu, il y parle à la première personne mais peu de lui-même, sauf pour revenir sur sa formation forestière ; il n'est pas même présent sur la photo de couverture, inutile de l'y rechercher.

(14) Affecté à la même époque (début 1958) au service du personnel de la DGEF dans l'attente de mon départ pour le Maroc, j'avais pu moi-même y constater la grande misère financière des bureaux et services forestiers de terrain, et aussi l'absence de perspectives d'avancement des ingénieurs des Eaux et Forêts. En effet le statut du 30 décembre 1950 leur conférant enfin le statut d'ingénieurs de l'État avait réduit drastiquement leurs effectifs, entraînant de gros surnombres à résorber dans les grades supérieurs. Randet, conservateur depuis déjà plus de 13 ans, comprend quand il est nommé vers la mi-1958 directeur de l'aménagement du territoire qu'il ne peut guère escompter être nommé ingénieur général avant sa retraite. L'examen auquel je me suis livré du devenir des membres de sa très prestigieuse 103^e promotion de Nancy, riche de nombreux talents, montre que Randet avait parfaitement raison ; aucun de ses 36 membres n'est devenu ingénieur général avant la création du corps des IGRF en 1965, et 4 seulement l'ont été après, dont un ancien directeur de l'École de Nancy, tous en rattrapage au titre du nouveau corps des IGRF. Et le major de la promotion, X également, promu inspecteur en 1941 comme Randet, grand résistant arrêté en 1942 sur son lieu de travail et déporté jusqu'en mai 1945, malgré ensuite une carrière prestigieuse d'enseignant-chercheur en proche banlieue (École supérieure du bois et Centre technique du bois) ne sera nommé conservateur qu'en 1958, et finira sa carrière comme directeur de recherches détaché, sans avoir été nommé ingénieur général.

Le temps de l'aménagement du territoire (1951-1963)

Voici donc Pierre Randet en 1945, chef d'un service de l'aménagement du territoire, chargé en fait de planifier l'urbanisme et la reconstruction urbaine à la direction de l'urbanisme dirigée par Prothin. Il y participe également à la reconstruction nationale, en liaison avec le commissariat au Plan (J. Monnet, É. Hirsch, P. Massé). Un peu plus tard, Eugène Claudius-Petit nomme en 1948 premier directeur de l'aménagement du territoire l'inamovible Prothin, jusque-là directeur de l'urbanisme et l'habitat : le service de Randet est alors divisé en un service de l'aménagement national (que Randet conserve) et le service des plans d'urbanisme confié à Jean Royer.

Quand le général de Gaulle arrive en 1958 au pouvoir, il nomme ministre de la Construction⁽¹⁵⁾ Pierre Sudreau, lequel distingue Randet — qu'il a pu apprécier peu avant — et le nomme directeur de l'aménagement du territoire en remplacement de Prothin⁽¹⁶⁾. Sans perspective d'avancement dans le corps forestier, Randet se fait alors titulariser rétroactivement comme inspecteur général de la construction à la date du 1^{er} juin 1951, ce qui réduit sa carrière forestière officielle à 25 ans, au lieu de 32 de fait.

Il entre ainsi de plain-pied dans cette grande idée française d'après la Libération, que le général de Gaulle va faire sienne en lui insufflant un essor nouveau : vient d'abord en 1960 la création, préparée par Sudreau et Randet à l'initiative de Philippe Lamour — président de la Compagnie d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc — d'un comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT)⁽¹⁷⁾ auprès du Premier ministre.

Le général de Gaulle choisit ensuite en juin 1962 de remplacer Michel Debré par Georges Pompidou à la tête du Gouvernement. Il réfléchit en même temps à la manière de donner à l'institution chargée de l'aménagement du territoire — fondamentale pour le renouveau du pays après la Libération de 1945 — une dimension plus politique, et choisit pour ce faire une délégation interministérielle (d'abord à la disposition de six ministres, puis du Premier ministre) : elle est mise en place le 14 février 1963, et devient vite célèbre sous le sigle de DATAR⁽¹⁸⁾. Pierre Randet quitte alors ses fonctions de directeur après presque cinq ans d'exercice⁽¹⁹⁾.

La DATAR, plutôt indépendante à ses débuts car en rapport quasi direct avec le président de la République au temps de ses deux premiers délégués — Olivier Guichard puis Jérôme Monod — y trouve alors son époque la plus glorieuse, car elle est omniprésente : elle poursuit ensuite plus

(15) Nous sommes toujours sous la IV^e République, Sudreau est le quatorzième ministre depuis la Libération. Un seul, Claudius-Petit, y est resté 5 ans, les autres n'ont fait que passer : douze en 8 ans. Pierre Sudreau, grand résistant également, arrêté, torturé, est déporté en mai 1944 à Buchenwald. Rapatrié en mai 1945, il est peu après distingué par le général de Gaulle qui le nomme sous-préfet et l'affecte au ministère de l'Intérieur à des postes de plus en plus importants, avant qu'il ne soit nommé en 1951 préfet du Loir-et-Cher à 32 ans seulement (il en sera plus tard le député, puis le maire de Blois de 1971 à 1989). Chargé de mission et directeur adjoint du cabinet d'Edgar Faure en mars 1955, il est nommé en juin commissaire à la construction et l'urbanisme de la région parisienne et y lance de grands travaux (RER, périphérique, la Défense). En juin 1958, il est nommé ministre de la Construction sous le Gouvernement de Michel Debré, jusqu'en juin 1962. Il devient alors ministre de l'Éducation dans le premier Gouvernement Georges Pompidou, mais en démissionne en octobre pour raisons politiques et passe alors dans l'opposition centriste. Il se consacre ensuite au Loir-et-Cher et à Blois. Grand-Croix de la Légion d'honneur, il meurt aux Invalides début 2012, et est enterré à Blois.

(16) En récompense de ses longs services, il sera nommé début 1959 premier directeur général de l'établissement public d'aménagement de la Défense (EPAD) qui vient d'être créé.

(17) Philippe Lamour en sera le président : la CNAT est actuellement rattachée au Commissariat général au plan. J'ai très souvent rencontré M. Philippe Lamour pendant mon séjour à Montpellier, car j'utilisais alors sur le littoral « Languedoc » le service forestier de « sa » CNABRL comme prestataire de service, à la fois pour la production de plants forestiers distribués gratuitement pour encourager le reboisement chez les particuliers, et les projets et réalisations de travaux d'espaces verts dans les stations du littoral gardois et héraultais (ce service était alors dirigé par Bernard Tanton, 112^e ENEF, ensuite DRONF Languedoc-Roussillon, puis ingénieur général du GREF).

(18) Délégation à l'aménagement du territoire et l'action régionale.

(19) Il restera très lié à Pierre Sudreau qui en 1994 préfèrera son dernier et principal ouvrage.

modestement son chemin, et est finalement absorbée dans le commissariat général à l'égalité des territoires créé le 31 mars 2014⁽²⁰⁾.

La suite de sa carrière de haut fonctionnaire

Pierre Randet, dont le poste de directeur est supprimé, est alors nommé chef de l'inspection générale de la Construction (1963) : il doit s'y ennuyer quelque peu, car apprenant en 1964 que Grenoble, berceau de sa famille paternelle, vient d'être choisie pour les Jeux olympiques d'hiver de 1968, il écrit au maire pour lui proposer son aide administrative et technique : ce dernier demande alors au Premier ministre de le faire nommer commissaire à l'organisation des Jeux olympiques : il est ainsi en mesure d'y prendre toutes les décisions qui s'imposent — elles nécessitent bien entendu l'aide financière de l'État —, qu'il s'agisse du choix des stations et des équipements nécessaires, d'un nouveau plan d'aménagement pour la création de la cité olympique, des nouvelles infrastructures de transports pour l'accueil du public et la desserte des stations pour les épreuves, de la création d'un nouvel aéroport et du déplacement de la gare...

En 1966, toujours chef de l'inspection générale de la construction et tous les chantiers pour les J.O. de Grenoble lancés, il répond à la sollicitation d'Edgard Pisani, qui vient de quitter l'Agriculture pour appliquer la même démarche au nouveau ministère de l'Équipement, né de la fusion des Travaux Publics et de la Construction : le rapprochement n'est plus comme à l'Agriculture celui des corps techniques (il n'en existe qu'un, celui des ingénieurs des Ponts et Chaussées), mais seulement celui des corps d'inspections générales (Ponts et Chaussées et Construction⁽²¹⁾).

Pisani comprend très vite, après l'expérience de sa première aventure innovante à l'Agriculture, que Randet — qui parle très clairement, et a la réputation d'un remarquable animateur — est pour lui l'homme de la situation ; de plus il a aussi l'avantage d'être sorti de l'X, comme les ingénieurs des Ponts et Chaussées⁽²²⁾ du corps, avec comme eux donc un double diplôme d'ingénieur : il lui confie la manœuvre de l'opération⁽²³⁾, en tant que président de la réunion des inspecteurs généraux.

Pisani et Randet vont ainsi sélectionner les « meilleurs⁽²⁴⁾ » parmi les inspecteurs généraux de la Construction, pour constituer le corps des inspecteurs généraux de l'Équipement⁽²⁵⁾, intégré au

(20) Elle est redevenue peu à peu ensuite plus administrative, sans doute aussi en raison de la montée en puissance des pouvoirs territoriaux, mais il ne s'agit pas ici d'écrire son histoire. Elle a fait à ses débuts rêver la France et bien d'autres pays, est devenue DIACT fin 2005, à nouveau DATAR depuis 2009 mais « à l'attractivité régionale », et a connu en juillet 2013 son seizième délégué sans interruption depuis 1963, avec des rattachements ministériels variés. J'y fus affecté 9 ans à mi-temps à ses débuts, à partir de la mi-décembre 1964, comme bien d'autres ingénieurs du corps des IGREF ou personnels d'origines diverses. Voir également plus bas les réflexions de Randet concernant son échec rural (p. 98), et la conclusion.

(21) Qui bien sûr se méprisent ou se jalouent — comme à l'Agriculture les corps techniques.

(22) Je procéderai avec la même prudence à la direction générale des parcs et jardins de Paris, quand elle héritera en 1983 des plantations d'alignement le long des voies intra-muros et des plantations des talus du périphérique, jusque-là en charge de la direction de la voirie, alors encore entre les mains du corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées (directeur et chefs des services techniques) : j'ai donc recherché, pour diriger la nouvelle section « arboricole » créée à cette occasion, un IGREF polytechnicien, détaché à Paris comme ingénieur en chef (en vertu du surclassement prévu par le statut des ingénieurs de la ville-département de Paris, en faveur des grands corps techniques de l'État).

(23) Cela permet aussi à Pisani de rester plus en retrait qu'à l'Agriculture, où il avait chargé de l'opération son directeur de cabinet, Michel Cointat (ENEF, 115^e promotion), car cela rendait ce dernier à la fois juge et partie.

(24) Pisani avait déjà ainsi procédé à l'Agriculture, en n'intégrant qu'une partie des ingénieurs des services agricoles dans le nouveau corps des IGREF, les autres constituant le nouveau corps des ingénieurs d'agronomie : en dehors de quelques intégrations individuelles, ces derniers n'intégreront le corps des IGREF qu'en 2002, soit 37 ans après sa création, ce qui signifie que les laissés-pour-compte de 1965 seront à peu près tous déjà à la retraite.

(25) Pierre Raynaud, secrétaire général de la mission d'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon — créée en 1963, dite aussi mission Racine du nom de son président — avec lequel je travaillerai à mi-temps pendant 9 années jusqu'à fin 1973, avait été conseiller technique au cabinet de Pierre Sudreau de 1958 à 1962. Il y avait alors travaillé avec Randet. Inspecteur général de la Construction depuis 1959, il est alors également nommé inspecteur général de l'Équipement.

conseil général des Ponts et Chaussées⁽²⁶⁾ : Pierre Randet fait tout naturellement partie de ces nouveaux promus, membres de droit de ce conseil. En récompense de ses bons et loyaux services ministériels, il fait l'objet en 1970 d'une nomination au grade d'ingénieur général des Ponts et Chaussées⁽²⁷⁾. On y crée alors pour lui en 1971 une nouvelle section de l'aménagement et de l'habitat, qu'il préside jusqu'à sa retraite, en 1976⁽²⁸⁾.



Photo 2 Pierre Randet (à droite) lors de la remise de sa cravate de commandeur de la Légion d'Honneur, le 30 octobre 1969, face à M. Albin Chalandon, alors ministre de l'Équipement et du Logement (de côté à gauche); au milieu, à côté de M. Randet, Madame Randet son épouse.

Photo de la collection personnelle de la famille Randet

Son action en faveur de l'environnement naturel et urbain⁽²⁹⁾

L'ouvrage principal de Pierre Randet, *l'Aménagement du territoire : Genèse et Étapes d'un grand dessein*, est selon Pierre Sudreau⁽³⁰⁾ qui l'a préfacé une véritable « genèse de l'aménagement du territoire » : l'auteur y examine cette notion, depuis son origine⁽³¹⁾ jusqu'à la publication de l'ouvrage (1994).

(26) Je serai ainsi — comme tous les IGGREF servant au ministère de l'Environnement — membre du conseil général des Ponts et Chaussées de 1993 à 1995, en tant qu'affecté à mi-temps à l'inspection générale de ce ministère, alors la mission d'inspection spécialisée de l'environnement.

(27) Sa nomination a sans doute été facilitée par le fait qu'il était polytechnicien, comme les ingénieurs d'État du corps des Ponts et Chaussées.

(28) Commandeur de la Légion d'honneur (1969) et du Mérite agricole, membre de l'Académie d'architecture, il a été également nommé, en 1958 représentant de la France au comité d'experts pour le choix du siège des institutions européennes, en 1970 membre de la commission interministérielle d'études sur la sécurité des stations de montagne, en 1972 membre de la mission interministérielle pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen, et rapporteur pour la France à la conférence mondiale sur l'environnement à Stockholm ; il a été également membre de la CNAT, vice-président du centre de recherche d'urbanisme, membre du comité de l'habitation, de la construction et de la planification des Nations unies...

(29) Je passerai plus vite sur l'urbanisme, néanmoins traité.

(30) « Un excellent ouvrage [...] avec beaucoup de talent et la simplicité qui caractérise son style et sa personnalité, [...] à diffuser à tous ceux qui attendent un grand renouveau de l'aménagement du territoire, afin d'échapper, soit à la vie concentrationnaire de l'agglomération parisienne, soit à la désespérance du désert français [...] ils sont innombrables ».

(31) À partir donc de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 « toujours en vigueur pour l'essentiel » (Introduction).

Il y parle d'abord de l'urbanisme, sa grande passion, un mot « inventé par un groupe d'hommes de lettres et d'architectes réunis au Musée social » — citant entre autres Prost mais oubliant Forestier⁽³²⁾ — chapitre terminé par une page sur l'aménagement rural, « composante essentielle de notre identité nationale qu'il faut sauvegarder [...] Aujourd'hui, les maux du monde rural ont atteint une gravité qui appelle des remèdes politiques d'une autre envergure que ceux de l'urbanisme » : il est donc clair aujourd'hui que Randet n'a malheureusement pas été entendu.

Nous nous étendrons davantage sur le deuxième chapitre consacré à l'environnement naturel et urbain, et l'inversion des termes revêt chez lui un sens.

Il y traite d'abord de la nature hors la ville et dans la ville, « car la protection de la nature a été le premier acte de la politique française de l'environnement » et car celle-ci, au lancement de laquelle il a beaucoup et activement participé, lui tient vraiment à cœur.

Il rappelle la délimitation de « zones sensibles » qui y facilitent l'acquisition de terrains boisés, la création du Conservatoire du littoral qui mène également une politique d'acquisition de terrains menacés déclarés inaccessibles, et surtout la loi pour la création de parcs nationaux — qu'il avait commencé à préparer sous l'Occupation, et que l'intervention déterminante de son « ami Merveilleux du Vignaux » (son ancien de Nancy, le dernier DGEF⁽³³⁾) auprès du Premier ministre Michel Debré, au cours d'une partie de chasse au domaine de Rambouillet, va permettre de faire « migrer du ministère de la Construction vers celui de l'Agriculture », d'où la prise par ce dernier du décret du 31 octobre 1961, en application de la loi du 22 juillet 1960 sur la protection de la nature : Randet déclare dans son ouvrage avoir pu personnellement faire ajouter au projet de décret une « zone périphérique des parcs » ouverte à un développement touristique et artisanal respectueux de la nature.

Il procède ensuite au bilan de l'environnement urbain, rappelant une conférence qu'il avait faite sur le sujet en juillet 1971 avec quelques réflexions quant à la place de l'espèce humaine sur notre planète, et aussi son passif (nuisances matérielles et immatérielles, laideur et uniformité, ségrégation et défaut de dimension et de structure) puis appelle de ses vœux un urbanisme à l'heure de l'environnement, contre la démesure, les nuisances pour le cadre de vie, et une politique mondiale en la matière.

Il traite encore de l'aménagement national et régional, réclamant pour le premier un plan national, prévu depuis un décret du 5 avril 1950 mais jamais créé, y évoque la décentralisation du secteur privé puis du secteur public (rapport Sudreau du 8 août 1957), puis passe aux économies régionales et à leur planification (grandes opérations d'aménagement, plans de développement), poursuivie par la DATAR. Il revient ensuite sur le plan national, rappelant d'abord celui mis au point par Lamour en 1962, son armature urbaine, sa structure industrielle, les axes et moyens de communication, sur l'aménagement du territoire agricole, avec ses zones spéciales d'action rurale créées par la loi d'orientation agricole du 5 août 1960 : car rappelle-t-il « l'aménagement du territoire ne se divise pas, et sa composante rurale est essentielle ». Il émet enfin le vœu que le plan national n'oublie pas des zones de sauvegarde et entretien du paysage naturel et rural, « une peine qui mérite salaire ». Là encore il n'a toujours pas été entendu.

(32) Cf. les conclusions ci-après (partie Randet, puis conclusion générale) : elles reviennent sur le thème de ces propos.

(33) Pierre Merveilleux du Vignaux (1902-1982) : ENEF, 98^e promotion, directeur du personnel à 34 ans, directeur général à 47, et pendant 16 ans jusqu'à la réforme de 1965, nommé ensuite conseiller d'État, dont il présidera l'amicale. Excellent juriste, familier des problèmes de chasse et pêche, il s'est aussi beaucoup préoccupé de reboisement et de protection de la nature (loi de 1960, décret de création des parcs nationaux), et s'est impliqué personnellement dans le parc national de Port-Cros ; longtemps représentant de la France à la FAO, il en a été également le président.

Il poursuit ensuite par un bilan de « la perspective parisienne », d'abord avec le plan de Paris, « Haussmann calomnié », le PUD de 1967 avec ses COS, le nouveau POS inspiré des travaux de Pierre-Yves Ligen⁽³⁴⁾ à l'atelier parisien d'urbanisme (APUR), sa mise en œuvre contrôlée un peu plus tard au sein de la première municipalité élue en 1977 par M^{me} Jacqueline Nebout, adjointe au maire chargée des espaces verts et de l'environnement, pour revenir enfin sur le rôle de la Ligue urbaine et rurale dans ce contrôle, avec les grands travaux, le quartier des Halles, la tour Montparnasse, Beaubourg, les opérations de la Villette et de la Défense, l'opéra Bastille, et plus tard l'aménagement de la porte Maillot et son extension du palais des Congrès... et terminer avec l'aménagement de la région parisienne, les premières études (plan Prost approuvé en 1939, loi d'urbanisme de 1941, PADOG de 1960, plan Delouvrier de 1964 débouchant sur le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), qu'il rappelle avoir critiqué sévèrement dans un rapport du 25 octobre 1966 qu'Edgard Pisani lui avait alors demandé, s'y élevant notamment contre son « radio-concentrisme amplifiant les déplacements » (de circulation), avec un « haut risque d'aboutir à une congestion accrue du centre », avec donc une recherche de nouvelles orientations, un étalement de la population, un remodelage du Paris intra-muros qui l'allège et l'aère, un « Paris légal » prenant mieux en compte le « Paris réel vingt fois plus vaste », une meilleure restructuration des banlieues, accompagnée d'un accroissement des densités réduisant les zones pavillonnaires, des quartiers neufs plutôt que d'autres villes nouvelles. Le débat n'a guère progressé depuis 1994, même s'il semble en cours de relance, et l'on reparlera sans doute ainsi — comme Pierre Randet l'a fait en 1994 — des « densités démentielles à Paris », des « occasions perdues », « d'autorité supramunicipale », de « charte d'aménagement de Paris » et de « schéma directeur de l'Île-de-France », et du « Grand Paris ».

Pierre Randet évoque encore les nouveaux pouvoirs régionaux et locaux avant de conclure sur le bilan de l'aménagement du territoire et ses difficultés, une démographie globale qui commence à baisser, le peuplement insuffisant d'un « monde rural en perte », « les risques de l'immigration », « le chômage », tous en augmentation depuis ses réflexions d'il y a vingt ans.

Laissons-lui encore le mot de la fin, il l'a bien mérité : « C'est à l'échelle de l'Europe que l'aménagement du territoire peut devenir pour la jeunesse un grand dessein du XXI^e siècle ». Espérons avec lui qu'il en soit maintenant encore temps.

Son action à la Ligue urbaine et rurale⁽³⁵⁾

Pierre Randet n'a pas fait partie des membres fondateurs ou de première génération (avant 1951)⁽³⁶⁾ de la LUR, mais il y adhère probablement avant 1958 et sa promotion comme directeur d'administration centrale. Mais par devoir de réserve, il n'y milite sans doute qu'après sa retraite en 1976.

(34) Quand je l'ai connu à Paris en 1979, il était devenu directeur de l'aménagement urbain l'année précédente : nous avons travaillé en liaison très étroite avec lui pour nos projets de parcs et jardins nouveaux — dont j'ai été jusqu'en 1983 directement responsable (devant la lourdeur de cette tâche, un nouvel ingénieur en chef en a été ensuite chargé) — d'autant que c'était lui qui, directeur de l'APUR en 1968, avait préparé tous les nouveaux documents d'urbanisme (SDAU et POS approuvés en 1977) qui avaient défini les nouveaux espaces publics à acquérir et aménager.

(35) Un grand merci à M. Christian Pattyn, dernier président de 2004 à 2013 de la LUR, et à M^{me} Christine Bru-Malgras, historienne, qui a bien voulu me mettre en contact avec lui. Après avoir absorbé en 2004 l'association Espaces pour demain, La LUR a fusionné par décret du 16 août 2013 avec la FNASSEM (fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux, créée en 1967 par Henry de Ségogne, conseiller d'État (1901-1979), par ailleurs membre dirigeant de la LUR depuis 1947), pour former la fédération Patrimoine-Environnement : M. Pattyn en a présidé le 15 octobre 2013 le dernier conseil d'administration et a fait procéder à l'élection du nouveau bureau.

(36) Voir « Origines de la LUR » par Cécile Gaudin, pp. 60 à 67, n° 100, *Cahiers de la LUR*, 3^e trimestre 1988. L'auteur venait alors de soutenir une thèse de doctorat sur la création de la LUR par Jean Giraudoux.

Nommé membre de son conseil d'administration en 1979, il en devient vice-président au début de 1982⁽³⁷⁾, et ne quittera cette fonction que dans les années 1990, pour faire partie de son comité d'honneur.

Peu après son décès, Xavier de Christen, alors président d'honneur de la LUR après l'avoir présidée dans les années 1980 où ils s'étaient connus et estimés, rend dans le cahier n° 143 de la LUR un chaleureux hommage, d'abord à l'homme et sa carrière — elle « s'est déroulée sur des cimes », telle la vue qu'il pouvait contempler « à plus de mille mètres d'altitude dans son village alpin de Malleval » où il « aimait se ressourcer » —, à la polyvalence de cette carrière qui lui ressemble, partagée entre haute montagne et mer (Le Pouliguen), à son ouverture sur le monde héritée de son lieu de naissance (un père magistrat français en Afrique du Nord, également féru de fleurs et jardins, une mère pied-noir) ; son amour de la nature est attesté par son choix d'école d'application à l'X, mais Randet aime aussi les belles architectures, c'est « un humaniste qui a la simplicité de la grandeur. Ceux qui l'ont connu admiraient la courtoisie de l'homme du monde et une gentillesse au sens le plus noble du terme [...] Pierre Randet avait enrichi notre association de son rayonnement personnel, de son prestige au sein de l'administration et lui avait rendu d'éminents services [...] C'est lui qui se penchait sur les projets d'urbanisme parisien, son autorité facilitait de judicieux amendements. Auteur d'un ouvrage sur la région parisienne, il avait été le maître d'œuvre de l'un des plus brillants numéros spéciaux des *Cahiers de la LUR* concernant "le Paysage parisien"⁽³⁸⁾ ».

Conclusion de la deuxième partie

« J'ai embrassé alors une seconde carrière, plus ambitieuse que la première. Ingénieur forestier, j'avais pratiqué l'aménagement selon Littré, qui le définit comme l'art de régler les coupes de bois ; je me pliais certes aux exigences de l'écologie et de l'environnement — deux mots-clefs figurant en bonne place dans l'enseignement que j'ai reçu en 1929 du grand botaniste Philibert Guinier... — mais dans l'aire restreinte du domaine forestier. Dans mon nouvel état, j'ai été appelé à un aménagement d'une toute autre ampleur, par sa dimension territoriale, l'étendue de ses objectifs, le niveau des responsabilités engagées, l'importance des moyens nécessaires à sa mise en œuvre⁽³⁹⁾. »

(37) C'est peu après, vers 1985, que j'ai pu faire la connaissance de Pierre Randet et bavarder quelque peu avec lui : il était le représentant de la LUR à la commission extramunicipale de l'environnement présidée par M^{me} Jacqueline Nebout. Elle y faisait présenter aux associations tous les projets d'aménagement de la mairie en amont de leur faisabilité, c'est-à-dire avant leur décision de financement par le conseil municipal ; proche de M^{me} Nebout et adjoint au directeur général des parcs et jardins avec le grade de chef de service technique et la fonction correspondante, j'y représentais de mon côté cette direction ; mais la commission dura à peine deux ans — M^{me} Nebout y mit fin elle-même — car la plupart des autres directions de la ville ne jouaient pas le jeu. Je ne revis pas Pierre Randet, dont j'avais pu constater la grande courtoisie. Il m'avait accueilli très chaleureusement et simplement lorsque je lui avais dit ma formation.

(38) Voir *Cahiers de la LUR*, n° 105, 4^e trimestre 1989 : Randet y rédigea lui-même un article « Italie XIII. Une attente déçue ». On y trouve également un article de M^{me} Nebout sur « les Jardins de Paris », et un autre de l'architecte Jean Balladur, avec lequel j'avais sympathisé en Languedoc quand il y opéra comme architecte d'opération de la Grande Motte : comme dans les autres stations, les espaces verts y étaient financés sur les crédits agriculture dont j'avais la responsabilité locale : quand j'en devins également le maître d'œuvre, mes rapports avec les directeurs des sociétés d'économie mixtes en charge des travaux, en furent grandement facilités. J'eus ainsi l'occasion de le revoir ensuite à Paris à l'occasion du « front de Seine ». Pierre Randet intervint pendant la période 1982-1990 dans de très nombreux numéros, citons entre autres « la LUR et l'urbanisme » (n° 100, 3^e trimestre 1988), « l'Aménagement du territoire au secours de Paris » (n° 103, 2^e trimestre 1989), « Actualité de l'urbanisme parisien » (n° 101, 4^e trimestre 1988), « Un parc pour Saint-Blaise » (n° 88, 3^e trimestre 1985).

(39) Randet (1994), *op. cit.*, p. 16, 4^e paragraphe.

Pierre Randet a incorporé en annexe de son ouvrage principal une conférence prononcée en 1954⁽⁴⁰⁾ devant le congrès forestier de Versailles, « les Espaces verts et la Protection de la nature », qui en précède une autre, « l'Aménagement du territoire », prononcée à Strasbourg en 1955, où il analyse le contenu du terme aménagement.

Retenons encore de lui et de l'ouvrage de sa vie son constat lucide de l'échec rural de la politique d'aménagement du territoire, prévisible d'ailleurs après la décentralisation et la réforme des collectivités territoriales⁽⁴¹⁾.

Décédé le 10 mars 1999 à son domicile parisien, il n'a donc jamais cessé de se souvenir de sa formation et de son passé forestier, ni de les rappeler dans ses interventions.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Il nous faut maintenant revenir sur cette « filiation », présumée au départ de cet article⁽⁴²⁾, entre Pierre Randet et son « ancien » de leurs deux écoles d'ingénieurs, Jean Forestier : car après bientôt un an de tentatives d'approfondissement et de recherches nouvelles, il apparaît maintenant nécessaire de nuancer davantage.

Il est quasi certain, d'abord, qu'ils ne sont jamais connus ni reconnus, tant au moment où Forestier a rencontré le père de Randet au Maroc — Pierre était alors un enfant et n'a pas assisté à l'entretien — qu'en France même, bien plus tard, quand Pierre a fréquenté l'École forestière à partir de 1929, puisque Jean Forestier est décédé le 26 octobre 1930⁽⁴³⁾ pendant que Pierre Randet s'y trouvait, trop vite donc pour qu'il ait pu influencer directement le destin de son jeune camarade, dont il a sans doute ignoré la formation forestière.

Sur le plan des familles, leurs racines semblent géographiquement proches, mais celles des Randet apparaissent plus modestes et paysannes dans la banlieue de Grenoble que celles des Forestier, déjà citadines et « parvenues » à Aix-les-Bains⁽⁴⁴⁾.

(40) En pp. 129 à 138 : il y disserte sur les parcs nationaux, les taux de boisement, la géographie des espaces boisés, la fonction climatique de la végétation, la fonction hygiénique de la ceinture boisée de Paris, le rôle insuffisant de ses espaces verts, mais sans même rappeler au passage le souvenir de Jean Forestier, il termine pourtant son exposé en demandant pardon à l'ombre de Le Nôtre d'avoir osé parler d'« espaces verts » à Versailles.

(41) Loi du 2 mai 1982, et autres lois Defferre de 1982 et 1983 organisant la décentralisation de l'État et étendant sa déconcentration : toute sa valeur est ainsi donnée à la citation prémonitoire de Randet *supra*, p. 95, 1^{er} paragraphe. Il s'agit ici d'une réflexion personnelle de l'auteur du présent article, et non de Randet.

(42) Cf. la première partie, avant-propos, p. 479.

(43) Né le 9 janvier 1861 à Aix-les-Bains, Jean Forestier meurt à Paris le 26 octobre 1930, donc à l'âge de 69 ans. Je n'ai pas pu trouver trace de la venue de Jean Forestier à Nancy à quelque titre que ce soit (j'ai pu faire vérifier ce point par M. David Gasparotto, responsable du centre de documentation forestière d'AgroParisTech Nancy, que je remercie).

(44) Pierre Randet avait un grand père instituteur, lui-même fils de paysans installés à Fontaine, berceau de la famille (très proche banlieue de Grenoble) : la maison n'est plus dans la famille, mais Pierre Randet avait acquis en 1939 une forêt et une maison dans sa première affectation forestière (Saint-Marcellin) ; il y a, surtout à partir de 1966, passé quelques semaines chaque été, dans la petite commune de montagne de Malleval (altitude moyenne 954 m), devenue en 2005 Malleval-en-Vercors en souvenir du massacre du 29 janvier 1944. Il aimait s'y ressourcer, mais possédait également une autre résidence en Bretagne, au Pouliguen. Quant à la famille de Jean Forestier, elle était entrée dans l'histoire avec la Révolution et l'Empire : quatre frères militaires, dont un général d'Empire fait baron, le cinquième (et dernier) notaire (grand-père de notre Forestier) dont le fils Pierre Gaspard, né en 1807, également notaire, eut à son tour deux fils, l'aîné Claude né en 1853, avocat, gendre d'un industriel polytechnicien très connu qui deviendra ministre de l'Agriculture, et facilitera ainsi la carrière du second, Jean, né comme déjà indiqué en 1861 : son père décède en 1864, laissant sa veuve de 39 ans, d'extraction plus modeste et rejetée par la famille de son mari, élever seule ses enfants. Elle se révélera femme de tête et fera fructifier ses biens. Son second fils, Jean donc, se révélera un surdoué, reçu à l'X à 19 ans, ce qui l'obligera à attendre la limite d'âge de 22 ans pour pouvoir rentrer à l'École forestière en 1883, en travaillant à l'administration centrale des finances et en suivant en même temps les cours de Sciences-Po. À sa sortie, il rejoint très vite la Savoie à Annecy, puis déjà « aidé » par le beau-père de son frère qui le prend comme chef de cabinet quand il devient ministre de l'Agriculture, et le fait muter à Sallanches après six mois à Annecy, puis à Paris, et décorer du Mérite agricole à 24 ans : tout ceci explique à la fois son entretenu dans la bonne société parisienne et les jalousies qu'il a suscitées dans les services de la ville, souvent, il faut bien le dire, à cause de ses intrigues. (Source concernant les origines : Johannès Pallière, 2000. « De Bagatelle à Buenos Aires : J. C. N. Forestier, architecte paysagiste ». *Actes du XXXVII^e congrès des sociétés savantes de Savoie, 19 et 20 septembre 1998*, Thonon-les-Bains, Académie chablaisienne, pp. 251-256.)

Pierre Randet connaissait certes les talents de jardiniste et de paysagiste de Forestier, il les a souvent rappelés à son fils Denis, mais il semble aussi avoir tout ignoré de son rôle d'urbaniste de la première heure, de ses talents avérés aussi en la matière, ou ne pas y avoir attaché l'importance que Forestier aurait méritée⁽⁴⁵⁾, semble-t-il, si l'on accepte les conclusions en la matière du colloque de 1990.

Il ne me restait donc pour orienter mon propos, que la dernière phrase de l'avant-propos des « Actes du colloque Forestier de 1990 » (publiés en 1994) : « Notre gratitude va enfin à Odette de Frèche-Leveau⁽⁴⁶⁾, fidèle collaboratrice de Forestier et à sa fille, et d'abord au petit-fils de Jean C. N. Forestier, Michel Bourgeois et son épouse » : mais de ce petit-fils, remercié après la collaboratrice mais « d'abord », je n'ai rien pu obtenir de plus que le nom et ce que je relate dans la note 32 de la première partie, car on n'a pas voulu me communiquer ses coordonnées. Heureusement que, grâce au fils de Pierre Randet, Denis⁽⁴⁷⁾, j'ai pu en apprendre bien plus sur lui et sa famille⁽⁴⁸⁾.

On peut donc affirmer maintenant que si « filiation » on peut trouver entre Jean Forestier et Pierre Randet, elle ne porte que sur l'urbanisme et non sur les jardins, bien que le second, au nom de la protection de la nature, se soit toujours intéressé — mais non comme concepteur — aux espaces verts et aux espaces boisés périurbains : mais il semble bien être passé à côté de l'importance du rôle de Forestier en urbanisme également, à moins que le colloque de 1990 auquel il n'a pu assister n'ait un peu trop magnifié ce rôle.

Une dernière information enfin, à propos de Randet⁽⁴⁹⁾ et de l'aménagement du territoire : il a cherché à partir de 1956 à attirer des forestiers issus de Nancy dans son sillage, en profitant notamment des mouvements de personnels liés aux indépendances⁽⁵⁰⁾ des ex-protectorats de la

(45) Il faut aussi rappeler que Forestier a été oublié après la Deuxième Guerre mondiale — tant comme paysagiste que comme urbaniste — jusqu'à « son » colloque en 1990 auquel Randet n'a pu assister (il s'est toutefois déplacé avant l'ouverture du colloque, pour remettre lui-même à l'organisatrice un document important : le rapport daté de décembre 1913, mais peut-être en fait établi en 1914, de Jean Forestier au général Lyautey, qui avait sollicité son envoi sur place. Il s'agissait d'un document non public, tiré seulement à 20 exemplaires, et celui remis était personnel à Paul Randet, père de Pierre Randet, président de chambre à la cour d'appel de Rabat, mais aussi président-fondateur à la demande de Lyautey de la société d'horticulture du Maroc, et reçu à ce dernier titre.)

(46) Cette dernière, aujourd'hui décédée, était la veuve de l'architecte DPLG Théodore Leveau (1896-1971), élève de Forestier en urbanisme technique des jardins à l'École des beaux-arts de Paris, également son collaborateur dans les dernières années de sa vie, notamment pour ses travaux à La Havane (que Leveau poursuivra seul après sa mort) : plus tard urbaniste en chef au MRU, il élaborera le plan de reconstruction de Dunkerque, et deviendra enfin également professeur à l'École spéciale d'architecture de Paris et à l'ENSH de Versailles (section paysage). Le fonds Leveau donné par son épouse et sa fille à la DAF sera déposé à l'IFA sous le n° 149 en 1990, puis complété par sa fille Annie Folliguet en 2000 après le décès de sa mère. Il est signalé dans la fiche de ce fonds que lors de son premier traitement à l'IFA en 1995 « certains documents en ont été extraits pour constituer de façon un peu abusive un fonds Jean Claude Nicolas Forestier (le paysagiste maître de Leveau), numéroté 150 IFA ».

(47) Je tiens tout spécialement à l'en remercier ici, ainsi que de sa confiance.

(48) Pierre Randet, membre associé de l'Académie d'architecture, a également son fonds à l'IFA, le n° 344 AA, déposé le 7 mars 2001. Pour ce qui concerne la famille Randet, je me bornerai à signaler ici que Pierre a eu de ses deux enfants — une fille et un garçon, mon correspondant Denis Randet — 15 arrière-petits-enfants. Denis, polytechnicien comme son père, est ingénieur général de l'armement, docteur ès sciences physiques. Au moment où j'écris, il est délégué général de l'association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) à Paris, et réside principalement dans l'Isère, berceau de la famille Randet : il a su vraiment m'apporter beaucoup, et je crois pouvoir dire que nous avons sympathisé.

(49) On peut également penser que Forestier et Randet sont de caractères bien différents : autant le premier apparaît durant toute sa carrière autoritaire et facilement cassant, sans doute à cause de ses capacités de surdoué, après une enfance difficile, suivie d'un début de carrière fracassant de directeur de cabinet d'un ministre de l'Agriculture dont il est proche — il peut alors se croire tout permis —, autant Randet, plus proche de ses racines paysannes de montagne, apparaît sympathique dans la progression de sa carrière et, malgré sa rigueur naturelle, aussi tout plein d'humour, tant vis-à-vis de ses proches que de ses interlocuteurs, ministres et autres personnages importants qu'il est amené à côtoyer, avec une grande facilité dans tous ses rapports humains.

(50) Elles rendaient disponibles, notamment au Maroc, un certain nombre de forestiers, dont les plus jeunes recrutés à titre de métropolitains, mais contraints, par le nouveau statut de leur corps (déjà évoqué) qui avait réduit de manière drastique les effectifs, de commencer leur carrière en Afrique du Nord, comme je l'ai moi-même été, ainsi que les deux ou trois promotions de l'ENEF avant et après — pour éviter la fermeture provisoire de l'école, qui devait par ailleurs continuer à former les cadres d'outre-mer (cf. la note 14).

Tunisie et du Maroc (1955). J'ai pu ainsi recenser au moins trois camarades ex-marocains⁽⁵¹⁾ qui ont rejoint à partir de 1957⁽⁵²⁾ le MRU, à son appel.

Aucun d'entre eux n'y a fait carrière ni est resté bien longtemps en poste, mais il faut aussi considérer qu'après 1963 avec la création de la DATAR, administration « de mission » utilisant des « mises à disposition » temporaires, de provenances variées et de corps divers, plus personne n'avait vocation à y faire une carrière entière⁽⁵³⁾.

Et c'est sans doute pour des raisons proches que la notion américaine d'« *urban forest* » — à la mode dans les années 1975-1980⁽⁵⁴⁾ — n'a pas débouché non plus sur un réamorçage réel de la filière forestière en ville, pas plus en France qu'ailleurs⁽⁵⁵⁾.

La mode française traditionnelle des corps d'État, héritée de la monarchie mais perpétuée par nos républiques successives aux XIX^e et XX^e, apparaît donc maintenant obsolète.

Il semble au XXI^e siècle maintenant tout à fait logique de préférer la compétence d'« un homme d'un profil donné pour une mission donnée », à la formule ancienne « pour chaque nouvelle mission, un nouveau corps ministériel » : elle avait trop allègrement multiplié jusque-là le nombre des corps d'ingénieurs d'État, à la longue trop spécialisés et onéreux, et surtout aux coûts de moins en moins justifiables dès lors que ces corps avaient dû progressivement abandonner l'une de leur principale raison d'être — l'appui aux élus locaux et leur contrôle technique et administratif — après la grande réforme territoriale des années 1980, et le recrutement en nombre de personnels techniques (et autres) territoriaux qui l'avait suivie.

Mais retournons-nous maintenant vers le passé de ce corps forestier très ancien⁽⁵⁶⁾ fusionné une première fois en 1965. On peut je crois valablement penser que c'est en grande partie grâce aux lois RTM de la deuxième moitié du XIX^e siècle — et notamment la dernière, républicaine, de 1882 malgré les excès de son utilisation abusive⁽⁵⁷⁾ — qu'il a pu se faire connaître favorablement des agriculteurs de montagne, dans le temps même où il se trouvait rattaché au ministère de l'Agriculture, alors qu'il n'était jusque-là connu de ces mêmes agriculteurs — et surtout des éleveurs — que par son passé répressif. C'est sans doute cette ouverture antérieure, ensuite prolongée par l'importance des reboisements du Fonds forestier national dès les années 1950 qui lui ont permis, d'abord de surmonter le choc psychologique du dernier statut du 30 décembre 1950 qui les fait officiellement ingénieurs des Eaux et Forêts au prix du blocage de tout avancement

(51) Il s'agit de Henri Marchand (X 1940, ENEF 1944), Jean Ballejdier (INA 1944, ENEF 1948), Maurice Bonneau (INA 1947, ENEF 1951), avec une petite incertitude non contrôlable sur l'un des trois noms.

(52) Année marquée par des retours massifs de personnels forestiers au Maroc, après des attentats dans tout le pays contre des postes forestiers, soldés par des morts, certains en forêt de Mamora-Sud aux portes de Rabat : cette insécurité a sans doute facilité mon affectation en mai 1958 — le Maroc étant devenu après ma sortie de Nancy indépendant — à mon premier poste de terrain, la grosse circonscription de Rabat-Salé, vacante depuis 1957, avec également en charge les parcs et jardins de Rabat dessinés par Forestier (je l'ignorais alors) et également des reboisements touristiques sur le littoral au sud de Rabat.

(53) Le départ de Randet à l'inspection générale de la construction a de plus très vite coupé le lien affectif corporatif.

(54) Bien que peut être la sollicitation dont j'ai été l'objet pour ma venue aux espaces verts de Paris en 1979 — au moment où je recherchais une autre direction départementale de l'agriculture que celle dirigée déjà depuis plus de cinq ans — soit à mettre à son actif, avec aussi la réactivation de l'ancienne filière forestière à Paris. J'avais pu ainsi rapporter pour le congrès forestier mondial de Paris en 1991 le thème 10 « Fonctions sociale, culturelle et paysagère de l'arbre et de la forêt » (« Actes du Congrès », *Revue forestière française*, hors série n° 3, 1991, mémoire principal, pp. 311 à 320 pour la version française), en y traitant de ce concept d'« *urban forest* » dès l'introduction p. 311.

(55) Malgré mes efforts personnels à Paris, on en est resté partout au niveau de quelques réussites individuelles, sans création réelle de nouvelles filières, ce qui corrobore le point de vue exprimé ci-après.

(56) Rappelons qu'on n'en trouve trace écrite qu'en 1219, mais que l'ensemble des archives royales capétiennes antérieures avait été détruit par Richard Cœur de Lion au cours de la bataille de Fréteval (1194).

(57) Et aussi à cause de ces mêmes excès (cf. mon article *Revue forestière française* déjà cité « le Massif domanial de l'Aigoual cent ans après Georges Fabre », 2^e partie, n° 6-2011), mais l'on retrouve cette même cause dans tous les travaux en régie des services techniques de l'État et ce encore au XX^e siècle (devis fantaisistes et toujours allègrement dépassés).

jusqu'en 1965⁽⁵⁸⁾, puis son orientation mieux connue dans le domaine environnemental grâce notamment à la première loi du 22 juillet 1960 sur la protection de la nature⁽⁵⁹⁾ ; ensemble elles lui ont donné suffisamment de force pour que les jeunes générations, toujours passionnées par les facettes de leur métier, ne s'effrayent pas dans la réforme de 1965, si mal vécue par la plupart de leurs anciens.

Mais, pour revenir au sens initial de notre propos, on peut dire que Forestier et Randet ont bien eu tous deux sans conteste des carrières originales et brillantes, proches mais indépendantes. Elles représentent en tout cas, avec bien d'autres encore à imaginer, une piste pour la survie et le renom demain des deux seuls grands corps techniques civils de l'État qui subsistent encore.

Et pour en terminer enfin avec cette saga du temps passé à trois personnages — car il ne faut pas oublier le premier, « l'ancien », Georges Fabre⁽⁶⁰⁾ —, j'ajouterai ceci.

Quel dommage qu'au-delà du temps ils n'aient pu se rencontrer ! Ils avaient tout de même tant de points communs, et d'abord la foi en ce qu'ils entreprenaient, mais aussi cette formation forestière élaborée qui les a tous trois servis et marqués — ainsi que la plupart de leurs successeurs — quand bien même leur carrière professionnelle les a fait tous trois « sortir du bois⁽⁶¹⁾ ».

Jean-Claude GUÉRIN
15 rue Simone-Weil
F-75013 PARIS
(jean-cl.guerin@orange.fr)

(58) Les anciens élèves diplômés de l'École nationale des Eaux et Forêts, qui avaient obtenu en 1928 le titre d'ingénieurs des Eaux et Forêts et étaient devenus en 1932 « officiers brevetés » pour les distinguer des officiers de gestion diplômés de l'école secondaire des Barres, deviennent alors ingénieurs des Eaux et Forêts et les diplômés de l'École des Barres, ingénieurs des travaux des Eaux et Forêts. Mais le statut réduit drastiquement les effectifs budgétaires, surtout dans les grades supérieurs (conservateurs et ingénieurs généraux), ce qui bloque tout avancement. L'ensemble des grades inférieurs devient alors à son tour en sureffectif. Pour éviter la fermeture de l'École de Nancy, qui doit par ailleurs continuer à former des ingénieurs pour les territoires d'outre-mer, l'administration forestière décide de réduire les promotions métropolitaines à 4 ou 5 élèves, qui sont pendant 4 ou 5 ans tous envoyés dans les territoires d'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie) qui prennent en charge leurs coûts. En 1965, le corps des IGRF ne nommera que quelques ingénieurs généraux, le reste des promotions anciennes étant volontairement sacrifiées, sauf les volontaires directeurs départementaux de l'agriculture : les forestiers ne s'y sont pas bousculés, et la plupart des promus ont très vite « émigré » vers l'ONF. Tout cela a déjà été mentionné à propos du choix de Randet de quitter le corps forestier.

(59) Rappelons aussi que c'est la direction des Eaux et Forêts qui a fourni en 1971 l'essentiel des effectifs du premier ministère de l'Environnement (direction de la protection de la nature et services des parcs nationaux, de la chasse et de la pêche) : cela a déjà été partiellement rappelé à propos de l'action de Randet.

(60) Cf. l'avant-propos de la 1^{re} partie, avec sa bibliographie.

(61) Puisque, rappelons-le ici, le monument érigé de son vivant à la gloire de Georges Fabre sur les pentes de l'Aigoual est toujours resté interdit de séjour en forêt domaniale (cf. « le Massif domaniale de l'Aigoual cent ans après Georges Fabre », *Revue forestière française*, n° 4-2011, Introduction, pp. 470-471).

L'OUVERTURE DU CORPS FORESTIER SUR L'EXTÉRIEUR AVANT 1965 : JEAN FORESTIER ET PIERRE RANDET. DEUXIÈME PARTIE [Résumé]

L'ouverture sur l'extérieur du corps forestier s'amorce fin XIX^e avec la loi RTM de 1882, qui insère dans l'agriculture leur action en montagne.

Après Georges Fabre dans l'Aigoual et les leplaysiens des années 1890 à 1914, deux précurseurs vont marquer l'entrée, d'abord vers l'urbain, sa nouvelle doctrine de l'urbanisme, ses parcs et jardins, puis l'élargissement de la doctrine de l'urbanisme à l'aménagement raisonné et organisé de tout le territoire, y compris rural et montagnard.

Ils s'appellent Jean Forestier et Pierre Randet, 35 ans les séparent, ils ont en commun racines montagnardes et goût de l'urbanisme, les hasards de la vie les font se frôler. Mais l'un créera d'abord des jardins, l'autre se consacrera à l'aménagement du territoire, y compris rural, et ils ne se rencontreront pas.

HOW FORESTERS OPENED UP TO THE OUTSIDE WORLD PRIOR TO 1965 - JEAN FORESTIER AND PIERRE RANDET. PART 2 [Abstract]

French foresters began to open out onto the outside world towards the end of the 19th century with the 1882 "RTM" law, which integrates the work done by the forestry corps in mountain areas into agriculture. In the footsteps of Georges Fabre in the Aigoual Forest and the Leplaysians between 1890 and 1914, two precursors opened the way towards the new doctrine of urban planning, its parks and gardens first, later extending it to managed and organised spatial planning of the entire country, including rural and montane areas.

They were Jean Forestier and Pierre Randet, who in spite of their 35-year age difference, had in common their mountain roots and a taste for town planning, that might have led them to meet. But one was to create first gardens, while the other devoted his energies to spatial planning, including in rural areas, and their paths never crossed.
